

Voyages et loisirs

**Voyager en toute sécurité
en période d'évolutions
dynamiques.**

Avec les prestations COVID-19
d'ERV.

Voyager en toute sécurité en période de COVID-19.

Couvrez-vous au plus près de vos besoins: en plus de l'assurance annuelle voyages et loisirs ERV, nous proposons un pack COVID-19 pour une sécurité maximale en Suisse ou à l'étranger.

Prestations en lien avec la COVID-19

	Assurance annuelle voyages et loisirs ERV (assurance de base)	Pack supplémentaire COVID-19 (en complément de l'assurance de base)
Aperçu des prestations		
Durée de l'assurance	365 jours	92 jours (un voyage au max.)
Annulation du voyage avant le départ		
Contamination par la COVID-19	Frais d'annulation ou de modification selon la police	
Quarantaine individuelle ordonnée par une autorité en cas de test PCR positif de COVID-19		
Obligation de vaccination contre la COVID-19 pour la destination du voyage		Frais d'annulation ou de modification selon la police de l'assurance annuelle
Aide SOS durant le voyage		
Contamination par la COVID-19	<ul style="list-style-type: none"> Frais supplémentaires sur place jusqu'à CHF 1'500/personne Prise en charge des frais supplémentaires en cas de retour imprévu Remboursement des prestations de voyage non utilisées jusqu'à CHF 10'000 Conseil médical, transport d'urgence et rapatriement 	<ul style="list-style-type: none"> Frais supplémentaires sur place jusqu'à CHF 3'000/personne ou CHF 7'000/famille Frais de traitement médicaux sur le lieu de destination (en dehors de l'Etat de domicile) jusqu'à CHF 1'000'000/personne Bon pour un voyage de remplacement jusqu'à CHF 25'000 en cas de rapatriement
Quarantaine individuelle ordonnée par une autorité en cas de test PCR positif de COVID-19	<ul style="list-style-type: none"> Frais supplémentaires sur place jusqu'à CHF 1'500/personne Prise en charge des frais supplémentaires en cas de retour imprévu Remboursement des prestations de voyage non utilisées jusqu'à CHF 10'000 	<ul style="list-style-type: none"> Frais supplémentaires sur place jusqu'à CHF 3'000/personne ou CHF 7'000/famille
Obligation de quarantaine imprévue lors du retour au domicile, qui a été communiquée pendant le voyage	<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge des frais supplémentaires en cas de retour imprévu Remboursement des prestations de voyage non utilisées jusqu'à CHF 10'000 	

Outre les risques mentionnés en lien avec la COVID-19, les assurances annuelles ERV couvrent une multitude d'autres risques selon la police. Les Conditions générales d'assurance (assurance annuelle) et les Conditions particulières (pack supplémentaire COVID-19) sont déterminantes pour les prestations en lien avec la COVID-19.



Prix du pack supplémentaire

Durée de l'assurance: 92 jours (un voyage au maximum)

Pack supplémentaire COVID-19

Prime annuelle

Personne individuelle

32

Famille

49

Sommes d'assurance et primes maximales en CHF. Toutes les primes s'entendent droit de timbre fédéral inclus. Dernière mise à jour: novembre 2022. Sous réserve de modification des prestations et des primes.

Le pack supplémentaire peut être conclu à tout moment avant le départ, en complément de toute assurance annuelle en cours chez ERV pour les frais d'annulation et l'Aide SOS. Le pack supplémentaire ne peut être conclu en complément d'une assurance à court terme.

Votre assureur est ERV, une succursale de Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA, www.erv.ch, info@erv.ch, tél. 058 275 27 27.

Le Service-clients se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Assurance pour voyages d'affaires

www.erv.ch/cti

Protection pour voyages et loisirs

www.assurance-voyages.ch

Assurance pour animaux

www.chien-et-chat.ch

Assurance Maladie pour expatriés

www.erv.ch/expat

Informations pour planifier votre voyage

www.travel-infos.ch

Européenne Assurances Voyages ERV

Case postale, 4002 Bâle

info@erv.ch, www.erv.ch

Membre d'**ITIA** International
Travel Insurance Alliance

